Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration liminaire FSU – instance extraordinaire du CHSCT D13 du 16 septembre 2019

Tout d'abord, nous déplorons l'absence de M. le Directeur Académique à ce CHSCT, pour une situation aussi grave. Nous sommes choqués qu'un rendez-vous avec un personnel de direction passe avant une instance du CHSCT traitant d'un geste suicidaire d'une enseignante et d'une fiche de DGI qui aurait été transmise à l'administration.

Nous sommes réunis suite à l'acte suicidaire de Mme V jeudi dernier. Ce même jour, nous vous avons transmis un courrier dans lequel elle criait son désarroi et faisait le lien avec sa situation de travail, hautement dégradée.
Elle a vous a transmis ce courrier par le CHSCT car elle n'avait plus confiance dans une administration qui n'a pas répondu à son courrier du 12 avril de cette année où elle exposait toutes ses craintes liées au redécoupage des circonscriptions. Elle vous demandait de la protéger. L'administration le savait.
L'administration sait depuis longtemps, voir par exemple le compte-rendu de l'audience intersyndicale de 2013. Depuis, nous n'avons cessé de vous ré-alerter.

Mme V n'avait plus confiance dans l'administration qui, à la demande de protection de plusieurs enseignants vis-à-vis de leur IEN, a répondu en les déplaçant mais qui a, jusqu'à présent, refusé de travailler au règlement des problèmes à leur source. Car la source est bien commune à toutes ces situations de souffrance qui ont jusqu'ici été traitées comme des cas isolés.
Monsieur le Directeur académique, nous vous avons alerté à de nombreuses reprises, en audience, en CHSCT mais, comme souvent, vous restez dans l'attente « que les choses se calment ».

Monsieur le Directeur Académique, en accordant une priorité de mouvement aux personnels de Fos qui ne souhaitaient pas rejoindre la circonscription d'Istres en 2019, vous avez, de fait, reconnu le danger lié à l'exercice dans cette circonscription.

Nous vous rappelons que la lutte contre les risques psycho-sociaux est priorité nationale qui figure dans notre plan départemental de prévention et que vous êtes l'unique responsable de la santé des enseignant-es de ce département.
Vous avez devoir de travailler à la prévention primaire, c'est-à-dire de supprimer les risques à leur source en supprimant le danger et non pas de vous contenter de déplacer les personnels mis à mal, leur infligeant ainsi une double peine. Ça n'est pas aux personnels maltraités de partir, ils doivent au contraire être réhabilités dans leur professionnalité et accompagnés.

Supprimer les risques c'est travailler aux conditions de travail des enseignant-es comme à celles des IEN, il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres. C'est faire en sorte d'écouter et d'agir quand on constate des dysfonctionnements, c'est aussi accompagner les IEN quand ils dysfonctionnent, non d'attendre ni de cautionner l'inacceptable.

Nous n'avons pas vu, dans notre département, la volonté de faire changer les choses pour progresser en la matière. Quelques exemples :

- Ici, le protocole d'alerte suicidaire n'est pas diffusé ni connu dans le premier degré, il n'est pas sur le PIA.
- Ici, depuis plusieurs années, plus rien n'apparait dans le bilan social concernant les décès ou les tentatives de suicide, les membres de CHSCT ne sont au courant de rien.
- Dans le 13, les PV de l'instance ne sont pas accessibles alors que ceux du ministère sont directement accessibles sur le site.
- Dans le 13, il a fallu plusieurs années pour enfin diffuser un questionnaire RPS, mais depuis, rien ne bouge.
- Ici, où les risques psycho-sociaux sont plus élevés que la moyenne, les réponses au questionnaire l'ont montré, vous auriez pu accorder de la décharge aux assistants de prévention du 1er degré, afin de leur donner les moyens de lutter contre les RPS. Vous auriez aussi pu exiger que les questions de santé et sécurité figurent aux réunions de rentrée, comme nous vous l'avons demandé plusieurs fois, en vain.

Vous pourriez aussi prendre véritablement en compte ce que vous font remonter les organisations syndicales pour faire vivre au quotidien une véritable politique de suppression des risques. Mais, le plus souvent, vous attendez que les choses « se calment ».

Les délais et formes de traitement des collègues déposant des fiches de DGI ne sont pas adaptés et parfois maltraitants. Ces derniers doivent être accueillis comme des victimes, ils ne doivent pas ressortir en pleurs de la DSDEN lorsqu'ils y sont venus fragilisés.
Les enseignant-es du département sont sous le choc et exigent de pouvoir enfin faire confiance à leur administration pour protéger leur santé au travail.

Monsieur le Directeur Académique, vous avez déplacé des personnels, souvent des stagiaires, il y a eu le dépôt de plainte et le DGI de Mme T l'an dernier, il y a à présent le geste de Mme V , qui n'était pas un appel au secours mais bien un geste désespéré en lien avec sa situation de travail. La FSU exige qu'il soit mis fin à ce type de management qui a mis à mal les enseignants de cette circonscription. Cela aurait pu arriver dans d'autres circonscriptions.
Dans l'immédiat, elle exige la reconnaissance de l'accident de travail, transmis par mail le 11 septembre 2019, et la résolution des problèmes à leur source au plus vite. La FSU demandera également qu'une enquête soit menée sur la tentative de suicide de Mme V.